



Le Tampon, le

26 SEP. 2019

Le Président

A

S M T D ILEVA  
Monsieur Le Président  
17 chemin Joli fond  
BP 560  
BASSE TERRE  
97410 SAINT-PIERRE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD  
L'Entre-Deux . Saint-Joseph . Saint-Philippe . Le Tampon

Affaire suivie par : Emmanuel DAESSLE  
Direction de l'Eau / Assainissement  
Tél : 0262 57 09 90 – Fax : 0262 57 52 09  
E-Mail : [edaessle@casud.re](mailto:edaessle@casud.re)

N/Réf. : n°2019-D- 337  
V/Réf. : MM/YF-19000665

HCH/Pho/ED/PC

**Objet :** Site de traitement des déchets verts de saint-Joseph – convention de déversement des effluents vers la station d'épuration.

**Monsieur le Président,**

Dans le cadre du projet de création de la plate-forme de traitement de déchets verts sur la commune de Saint Joseph vous m'interrogez sur la possibilité que la station d'épuration des eaux usées, mitoyenne au projet, puisse accepter, en cas exceptionnels, les effluents issus de la plate-forme.

Entendu que l'exutoire prévu pour les lixiviats de la plate-forme soit le milieu naturel et que le rejet dans le réseau collectif d'assainissement soit un cas de secours exceptionnel.

Entendu également que les effluents aient subi un traitement préalable, et une analyse de la qualité répondant favorablement à la convention de déversement préalablement actée avec notre exploitant, nous n'avons aucune contre indication à ce que ce rejet se fasse dans le réseau collectif.

Je vous prie de croire, **Monsieur le Président**, en l'assurance de mes salutations très distinguées.

**Pour le Président et par délégation,**  
(arrêté 2014-13 du 23 mai 2014)  
le 10<sup>ème</sup> vice Président

**Henri Claude HUET**



Copie : Marie de Saint Joseph, RUNEO



Le Tampon, le 26 SEP. 2019

Le Président de la CASUD

A

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD**  
Entre-Deux – Saint-Joseph – Saint-Philippe – Le Tampon

Affaire suivie par : Emmanuel DAESSLE  
Direction Eau et Assainissement  
Tél. : 0262.57.09.90 - Fax : 0262.57.52.60  
[edaessle@casud.re](mailto:edaessle@casud.re)

**RUNEO**  
45 rue du Four à Chaux  
BP 389  
97457 SAINT-PIERRE CEDEX

N/Réf : 2019-D- 337.

HCH/Pho/ED/PC

### BORDEREAU D'ENVOI

DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	OBSERVATIONS
<p><b>Objet</b> : Site de traitement des déchets verts de saint-Joseph – convention de déversement des effluents vers la station d'épuration.</p> <p>Veillez-trouvez ci joint : copie du courrier à SMTD ILEVA.</p>	01	Pour information

Pour le Président,  
Par délégation (arrêté n° 2014-7 du 23 mai 2014),  
Le 10<sup>ème</sup> Vice Président

Henri Claude HUET





Le Tampon, le 26 SEP. 2019

Le Président de la CASUD

A

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD**  
Entre-Deux – Saint-Joseph – Saint-Philippe – Le Tampon

Affaire suivie par : Emmanuel DAESSLE  
Direction Eau et Assainissement  
Tél. : 0262.57.09.90 - Fax : 0262.57.52.60  
[edaessle@casud.re](mailto:edaessle@casud.re)

**Monsieur le Maire**  
**Commune de Saint-Joseph**  
277 rue Raphaël Babet  
97480 SAINT JOSEPH

N/Réf : 2019-D- 337

HCH/Pho/ED/PC

### BORDEREAU D'ENVOI

DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	OBSERVATIONS
<b>Objet</b> : Site de traitement des déchets verts de saint-Joseph – convention de déversement des effluents vers la station d'épuration.  Veuillez-trouvez ci joint : copie du courrier à SMTD ILEVA.	01	<b>Pour information</b>

**Pour le Président,**  
**Par délégation** (arrêté n° 2014-7 du 23 mai 2014),  
**Le 10<sup>ème</sup> Vice Président**

**Henri Claude HUET**

